

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du  
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Adjointes au Maire, Mmes Corinne DELPORTE, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, MM Guy DELFORTRIE, Davy GARÇON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Jean-Michel ARNAUD donne pouvoir à M. Régis SALIC  
Mme Murielle GENTY donne pouvoir à M. Philippe PARENT  
M. Gilles MARY donne pouvoir à Mme Corinne DELPORTE  
M. Didier MORISSONNAUD donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK  
Mme Mélanie LUSSEAULT donne pouvoir à M. Eric IMBERT

*Membres en exercice : 19*

Délibérations 2023-07-046 à 2023-07-048

*Nombre de présents : 14*

*Nombre de votants : 19*

**Délibération n° 2023-07-046****1°) Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 15 juin 2023 et donne la parole aux membres présents.

**Vu** l'assentiment constaté des membres présents,

**Considérant** qu'aucune modification n'est apportée au procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2023.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal modifié de la séance du 15 juin 2023.

#### Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Florence RIGOLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### Délibération n° 2023-07-047

##### 2°) Tours Métropole Val de Loire – avenant n°1 à la convention relative au service commun de l'énergie

Par délibération en date du 22 mars 2016, la commune de Saint Etienne de Chigny a approuvé les dispositions communes aux services communs et plus particulièrement la convention du service commun de l'énergie.

Au regard de l'évolution de la réglementation visant l'accroissement des réductions de consommations d'énergie, de l'évolution des compétences en matière d'achat d'énergie sur le marché de gros dérégulé, de l'évolution de la complexité des dossiers et de la nécessité à agir plus vite, la ville de Tours a émis le souhait de renforcer les moyens humains du service commun de l'énergie propre à ses usages.

Compte tenu que la participation de la ville aux coûts du service commun de l'énergie a été fixée forfaitairement à 108 000 € en 2015, le mécanisme de répartition des coûts annuels réels entre les communes et la métropole ne s'applique pas à la ville de Tours.

A ce titre, il a été convenu entre la ville de Tours et la métropole que la participation forfaitaire de la ville passerait de 108 000 € annuels à 150 000 €. Cette décision n'impacte pas le calcul de la participation financière des autres communes membres du Service commun de l'énergie.

Cette modification est matérialisée par un avenant en pièce jointe et prévoit la modification de l'article 5-3-3 par :

##### **5-3-3 Participation de la métropole pour la Ville de Tours**

*La participation annuelle de la métropole au coût exigible de la Ville de Tours est déterminée ainsi qu'il suit :*

$$\text{Participation de la métropole} = \boxed{\text{Part annuelle exigible de la Ville de Tours}} - \boxed{\text{Participation de la Ville de Tours au financement du service commun soit 150.000 €}}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative au service commun de l'énergie.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative au service commun de l'énergie ainsi que tout document y afférent.

#### Délibération n° 2023-07-048

##### 3°) Parc des Grillets – soumission au régime forestier

La commune de Saint Etienne de Chigny est propriétaire sur son territoire des parcelles cadastrales boisées n°A1674, A1598, A1519, A1513, A1517, A1516, A1515, A1514, A1522, A1523, A1953, dénommées parc des Grillets et constituant un espace boisé de 211 525 m<sup>2</sup> d'un seul tenant.

Conformément au code forestier (art. L.211-1), cet espace boisé, susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstruction, entre dans le cadre des forêts « relevant du régime forestier ».

La soumission au régime forestier n'entraîne pas de facto son bénéfice. La demande est d'abord instruite par l'Office National des Forêts (ONF) qui vérifie sa recevabilité et procède à une visite contradictoire. Elle est ensuite validée par le préfet.

Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier sur la base d'un état des lieux initial. Il se traduit par la mise en place d'un plan de gestion simplifié lequel définit des objectifs de gestion et un plan d'action pour une période de 20 ans. Chaque année, l'ONF propose des travaux d'aménagement et/ou de coupes. Le conseil municipal reste maître des travaux à engager et délibère.

Le régime forestier repose sur un mécanisme de financement mutualisé (reversement de l'ordre de 10 à 12 % de l'ensemble des recettes issues de la forêt ainsi que d'une participation de 2 € par hectare) et le versement compensatoire délivré par l'Etat qui prend en charge 85 % de sa mise en œuvre.

Agnès DEMIK demande des précisions sur le plan de gestion défini par l'ONF et l'obligation de réaliser les travaux prescrits. Monsieur le Maire précise que l'office visite une fois par an le parc,

identifie les éventuels sujets dangereux et évalue les travaux. Cet avis dégage la responsabilité de la commune en cas d'accident si le conseil choisit de suivre l'avis de l'ONF.

Le plan de gestion ne concerne que le parc des Grillets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la soumission au régime forestier des parcelles cadastrales boisées n°A1674, A1598, A1519, A1513, A1517, A1516, A1515, A1514, A1522, A1523, A1953, y compris le chemin rural n°51, dénommés parc des Grillets et constituant un espace boisé de 211 525 m<sup>2</sup> d'un seul tenant.

#### 4°) Informations et points divers

##### *Jeunesse*

- La commune a signé la charte départementale du handicap établie par le comité de pilotage du pôle handicap ressources 37 qui soutient les structures dans l'accueil des enfants handicapés.
- La fête de fin d'année du service jeunesse a eu lieu le 16 juin 2023, plus de 100 personnes ont participé à ce temps festif. L'investissement des agents a été souligné par de nombreuses familles.
- En raison de l'indisposition de Brigitte BESQUENT, le dernier conseil municipal des jeunes de l'année n'a pas pu se tenir.
- La fête du RPE s'est tenue le 23 juin 2023.
- La fête de l'école a eu lieu le 24 juin sur l'île Buda avec le soutien important de l'APES.
- Les services municipaux et l'école ont préparé la rentrée scolaire 2023-2024.
- Brigitte BESQUENT a reçu plusieurs familles concernant le comportement d'enfants.
- Les calculatrices de l'entrée en 6<sup>ème</sup> ont été remises aux élèves de CM2 ce 6 juillet 2023.

##### *Associations*

- Artenciel a fêté ses 20 ans le 25 juin en proposant de 10h à 15h des ateliers gratuits.

##### *Action sociale*

- Les sorties en bateau offertes aux personnes âgées de la commune par le CCAS se sont déroulées les 26 et 29 juin. La balade d'une durée de 2h a été très appréciée. L'animation rencontre un vif succès puisque le nombre de participants a doublé par rapport à 2022.
- 16 personnes ont participé au tournoi de pétanques avec un pot offert par le CCAS. Corinne DELPORTE suggère qu'un don libre au CCAS soit proposé lors des inscriptions.
- Après échange avec la direction de l'école et compte tenu d'un délai assez court avant l'évènement, Estelle Martins s'est proposée de contacter les personnes âgées ayant participé à la journée intergénérationnelle à assister à la fête de l'école. L'objectif est de nouer des contacts,

faciliter les échanges, pour que les activités partagées se fassent spontanément sans intervention extérieure.

#### ***Culture***

- Le spectacle *Le Vieux qui aimait les fautes d'Orthographe* du 23 juin 2023 a rassemblé près de 40 personnes, en majorité stéphanoises. L'intervention auprès des écoles en amont a fait connaître l'évènement.
- Le 24 juillet, le théâtre de l'Ante jouera le cercle de Craie de Berthold Brecht au théâtre de verdure. Le CCAS invitera quelques personnes à assister à la pièce.
- Le 2 septembre, le théâtre de verdure accueillera deux concerts : Tribute Beatles et tribute Telephone.

#### ***Aménagement- voirie-environnement***

- Les travaux sur la RD952 sont désormais terminés. Le revêtement, gratté, n'est pas satisfaisant. Guy DELFORTRIE indique que le bruit des véhicules est accru, qu'il n'y a pas d'effet sur la vitesse, et que l'absence de revêtement gêne les usagers, cyclistes comme automobilistes. Didier LEMOINE remarque que la chaussée se dégrade. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une phase de test. Tours Métropole Val de Loire a lancé en parallèle une étude pour relier Port Foucault à la sortie de Saint Etienne de Chigny. Le bureau d'études fera connaître ses propositions fin septembre, début octobre. Patricia LEMOINE remarque qu'un passage piéton n'a pas été refait. Monsieur le Maire indique qu'il sera prochainement peint. Eric IMBERT signale un panneau de stationnement gênant la visibilité des piétons en sortie de l'île Buda au Pont de Bresme.

#### ***Questions diverses***

- Un essaim d'abeille est signalé sur l'île Buda. Il n'est pas possible de le retirer pour le moment. Un panneau de vigilance plus important sera posé.
- Un habitant interroge le conseil sur la charge de l'entretien des espaces verts devant les maisons de l'Allée Barbara. Actuellement, les espaces ne sont pas tondues. Monsieur le Maire vérifiera à qui incombe l'entretien de ces pelouses.
- Un rappel aux indéclicats sur les heures d'utilisation des tondeuses sera fait comme chaque année dans l'Actu.
- Un nouveau dépôt sauvage est signalé au fond de l'île Buda. Une plainte sera déposée et le dépôt évacué.
- Un habitant s'interroge sur les vérifications mises en place par la commune sur la qualité des services en lien avec les enfants. L'adjointe en charge de la jeunesse réalise des entretiens réguliers avec les agents mais aussi avec les familles.

**La séance est levée à 19h30**

**RECAPITULATIF DE SEANCE**

**Délibération n° 2023-07-046**

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

**Délibération n° 2023-07-047**

Tours Métropole Val de Loire – avenant n°1 à la convention relative au service commun de l'énergie

**Délibération n° 2023-07-048**

Parc des Grillets – soumission au régime forestier

*Procès-verbal approuvé le 14 septembre 2023*

*Publié le 21 septembre 2023*

*Le Maire,  
Régis SALIC*

*La secrétaire de séance  
Florence RIGOLET*